

**ANNEXE :**

**recommandations**

**DE LA 24ème réunion du comité des experts DE LA CONFERENCE DES DIRECTEURS GENERAUX DES DOUANES DE LA REGION OMD - AOC**

La 24ème réunion du comité des experts de la conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région Afrique Occidentale et Centrale de l’Organisation Mondiale des Douanes s’est tenue par Visio-conférence les 14 et 15 avril 2021.

Aux termes des travaux, les experts ont formulé les recommandations ci-après :

**AU TITRE DU STATUT DES STRUCTURES REGIONALES (3)**

**A la Vice-Présidence :**

1. Poursuivre et consolider les travaux liés à l’élaboration des textes sur le statut des structures régionales et organiser une réunion virtuelle de validation de ces textes ;
2. Inciter les administrations membres à mettre à la disposition des structures régionales des attachés techniques ;
3. Faire un plaidoyer auprès de l’administration des douanes du Nigéria pour la nomination d’un directeur du CRF Abuja.

**AU TITRE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES (9)**

**A la Vice-Présidence :**

1. Inviter les administrations douanières à procéder à l’exercice d’auto-évaluation des feuilles de route afin d’apprécier leurs performances et orienter les besoins en renforcement des capacités ;
2. Développer des initiatives en vue d’assurer la motivation du personnel du BRRC.

**Aux Administrations douanières :**

1. Doter les services pertinents en infrastructures, équipements et licences nécessaires pour leur permettre de communiquer en ligne et participer pleinement aux activités de la Région AOC de l’OMD et d’autres partenaires ;
2. Renforcer l’utilisation du e-learning et améliorer son utilisation pour la formation initiale et continue ;
3. A travers les points de contact, renforcer et maintenir une communication pérenne avec les structures régionales AOC et avec le Secrétariat de l’OMD en vue d’assurer l’implication adéquate de l’Administration dans les nombreuses activités, opérations et projets au bénéfice de la région AOC et de ses Membres ;
4. Mettre du personnel à la disposition des structures régionales notamment anglophone et lusophone ;
5. Renforcer la dynamique engagée dans le cadre de la modernisation RH des administrations douanières de la région par la mise en place d’une stratégie RH basée sur la compétence.

**Aux structures régionales AOC :**

1. Organiser plus souvent et en mode virtuel, avec l’appui des experts accrédités ou reconnus par l’OMD, des activités de sensibilisation et de formation sur des thématiques prioritaires de la Région.

**Aux Communautés Économiques Régionales (CER) :**

1. Renforcer leurs contributions au financement des projets de modernisation des Administrations douanières de la région.

**AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE (13)**

**Au secrétariat de l’OMD**

1. Impliquer davantage les BRLR dans les opérations de lutte contre les grands trafics illicites, organisées par l’OMD et ses partenaires.

**A la vice-présidence**

1. Proposer à la signature des Directeurs Généraux un protocole d'accord régional sur l'échange d'informations et de renseignements entre les pays de la Région.

**Aux bureaux régionaux de liaison charges du renseignement**

1. Vulgariser au sein de la région, les meilleures pratiques en matière de gestion du renseignement en période de catastrophe ou de crise telle que la COVID 19 ;
2. Récompenser les trois Correspondants Nationaux qui se sont mieux illustrés dans l’alimentation du CEN ;
3. Valider et mettre en œuvre le plan sectoriel régional sur le renseignement ;
4. Pérenniser les acquis de l’opération « ALAMBA » et organiser une opération dénommée « SENGHOR », visant la lutte contre le trafic des biens culturels.

**Aux administrations des douanes**

1. S’approprier les acquis de l’opération ALAMBA ;
2. Mettre en place un fonds spécial pour le Renseignement et faire bénéficier aux agents en service dans ces unités du fruit du contentieux ;
3. Introduire dans la formation du personnel des Douanes un module sur le renseignement, la sécurité et la lutte contre le terrorisme ;
4. Solliciter l’expertise des deux BRLR dans la mise en œuvre des sessions de formations nationales sur le renseignement et l'analyse de risque ;
5. Poursuivre les efforts pour l’acquisition et la mise en place de bases de données nationales sur la fraude douanière telles que le nCEN ;
6. Procéder à l’adaptation, la vulgarisation et à l’appropriation de l’Instruction cadre sur le renseignement ;
7. Renforcer la collaboration et la coopération dans lutte contre l’insécurité et le terrorisme.

**AU TITRE DU FONDS REGIONAL (7)**

**A la Vice-Présidence :**

1. Veiller à la mise en œuvre des recommandations du rapport du comité financier et d’audit sur la gestion du fond régional ;
2. Présenter le projet de manuel des procédures budgétaires et financières à la Conférence des Directeurs généraux et veiller à sa mise en œuvre, après adoption.

**Aux administrations des douanes :**

1. Veiller à communiquer au gestionnaire du fonds régional, les références des virements bancaires effectués afin de faciliter la bonne tenue des états financiers ;
2. Régulariser les arriérés de cotisations ;
3. S’approprier les résultats du rapport du comité financier et d’audit sur la gestion du fond régional.

**Au gestionnaire du fonds régional :**

1. S’approprier et mettre en œuvre les résultats du rapport du comité financier et d’audit sur la gestion du fond régional.

**Au comité financier et d’audit :**

1. Poursuivre le travail d’audit afin de situer les responsabilités dans la gestion du fonds régional

**AU TITRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAf)**

**Aux Administrations Douanières :**

1. Poursuivre la sensibilisation et la formation de leurs cadres et personnel sur la ZLECAf et actualiser leurs plans de réformes et de modernisation en y incluant les initiatives prioritaires de cet Accord.

**AU TITRE DE LA CONFERENCE DES DONATEURS**

**A la Vice-Présidence :**

1. Susciter la consultation des projets conformes aux exigences des partenaires/donateurs publiés sur le site web régional ;

**AU TITRE DES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (3)**

**Au Secrétariat de l’OMD :**

1. Apporter un appui au GTR Informatique pour l’organisation d’une mission de benchmarking dans le cadre d’une optimisation informatique de la prise en charge des marchandises ;

**Aux Communautés Économiques Régionales (CER) :**

1. Envisager dans leurs agendas les activités transmises par la Vice-présidence OMD-AOC relatives aux formations à l’endroit des services informatiques de la région ;

**Au GTR Informatique :**

1. Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l’Atelier OMD-CNUCED sur SYDONIA, tenu les 29 et 30 novembre 2016 à Lomé au Togo.

**Fait à Brazzaville, le 15 avril 2021**